

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP
Section arts plastiques

ÉPREUVE DE CULTURE ARTISTIQUE ET PLASTIQUE
Modification des sujets à compter de la session 2018

Notes de commentaire et sujet zéro

*N.B. Les dispositions commentées entrent en vigueur
à compter de la session 2018 du concours.*

1. Introduction.....	1
2. Notes de commentaire.....	1
2.1. Des précisions sont apportées dans l'arrêté sur les « attendus » professionnels	1
2.2. Une rupture avec le principe ancien d'un programme limitatif	2
2.3. Une définition simple de la structure du sujet	2
2.4. Une évaluation de connaissances attendues pour la mise en œuvre de l'enseignement à partir des questionnements des programmes	2
2.5. Savoir situer et mettre en relation des œuvres et des démarches dans leur diversité	3
2.6. Disposer de méthodes pour étayer, justifier, argumenter une réflexion disciplinaire	3
3. Sujets zéro	3
Sujet zéro : premier exemple	4
Sujet zéro : deuxième exemple	12

1. Introduction

L'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré est modifié par l'arrêté du 30 mars 2017. Celui-ci introduit un changement important dans l'épreuve de culture plastique et artistique : **les programmes d'arts plastiques des cycles 3 et 4 et du lycée forment désormais le programme de référence de cette épreuve.**

Les présentes notes de commentaire et les deux exemples de sujets « zéro » qui les accompagnent visent à apporter aux futurs candidats et aux préparateurs des éléments pour mieux percevoir la nature des changements induits, leurs conséquences sur les sujets et les compétences à mobiliser pour les traiter.

2. Notes de commentaire

2.1. Des précisions sont apportées dans l'arrêté sur les « attendus » professionnels

Les candidats présentent un concours qui intègre, à chaque étape du recrutement, des dimensions professionnelles de l'enseignement. Bien que portant principalement sur des contenus disciplinaires de types culturels et théoriques, cette épreuve dans ses évolutions est désormais davantage reliée aux savoirs et aux compétences attendues d'un professeur d'arts plastiques :

« Cette épreuve a pour but d'évaluer des compétences attendues d'un futur professeur d'arts plastiques pour la mise en œuvre des composantes culturelles et théoriques de la discipline : mobiliser la culture artistique et les savoirs plasticiens au service de la découverte, l'appréhension et la compréhension par les élèves des faits artistiques (œuvres, démarches, processus ...), situer et mettre en relation des œuvres de différentes natures (genres, styles, moyens ...) issues de périodes, aires culturelles, zones géographiques diverses, analyser et expliciter l'évolution des pratiques dans le champ des arts plastiques et dans ses liens

avec des domaines très proches (photographie, architecture, design, arts numériques ...) ou d'autres arts avec lesquels il dialogue. »

2.2. Une rupture avec le principe ancien d'un programme limitatif

Rompant avec la réglementation précédemment en vigueur – qui sondait des connaissances culturelles spécialisées uniquement sur deux programmes limitatifs, structurés au moyen de deux questions périodisées –, la nouvelle définition de l'épreuve enracine les savoirs et les compétences évalués dans les exigences et les contenus des programmes disciplinaires des cycles 3 et 4 et du lycée.

- Tous les programmes d'arts plastiques enseignés au collège et au lycée, de la classe de 6° à celle de terminale, dont celui de l'enseignement d'exploration « création et activités artistiques en classe de seconde générale et technologique – arts visuels », forment le programme de l'épreuve.
- Ce sont les problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par ces programmes d'arts plastiques qui forment le cadre de référence des contenus travaillés et sondés par l'épreuve.
- La maîtrise des connaissances culturelles et théoriques de la discipline est désormais abordée dans sa globalité : le candidat démontre qu'il maîtrise finement ce qui nourrit l'enseignement à servir aux élèves.

N. B. *Le programme du concours inclut les programmes d'enseignement des arts plastiques qui sont en vigueur l'année du concours.*

2.3. Une définition simple de la structure du sujet

Le sujet est structuré au moyen :

- de consignes précises ;
- d'une sélection de documents iconiques et textuels.

Cette définition simple permet, en fonction des intentions sous-tendues par le sujet, dans une session donnée, de varier le nombre de documents, de donner une ou plusieurs consignes, de poser une ou plusieurs questions inductrices de la réflexion à conduire.

Le sujet constitue donc un ensemble de données cohérentes qui doivent être prises en compte **globalement** dans leur nature, leur agencement, les liens qu'elles entretiennent et permettent de construire. Il s'agit bien de travailler à partir de toutes ces composantes, de les analyser et **les problématiser**, de construire une réflexion argumentée et étayée à partir des questions qu'elles soulèvent, des savoirs culturels et théoriques de référence qu'elles convoquent et des ressources méthodologiques qu'elles mobilisent.

N. B. *Les documents iconiques et textuels sont rassemblés dans le sujet zéro sous l'intitulé « dossier documentaire ». Ils sont centraux dans cette épreuve : il s'agit bien pour le candidat, **sans perdre de vue les consignes du sujet**, de conduire une réflexion **en problématisant les données de ce dossier**. Cette démarche ne se confond pas avec une analyse successive et cloisonnée de chaque document.*

2.4. Une évaluation de connaissances attendues pour la mise en œuvre de l'enseignement à partir des questionnements des programmes

La préparation et la réalisation de cette épreuve supposent de s'adosser à ce que l'on entend par composantes culturelles et théoriques de la discipline, structurées en l'occurrence par :

- des connaissances précises dans ce qui constitue le champ de l'histoire et de la théorie de l'art ;
- une compréhension des grandes questions et enjeux de la création artistique ;
- une culture plastique et un regard sensible sur les pratiques artistiques ;
- une culture générale et des repères historiques solides.

Le candidat doit mobiliser la culture artistique et les savoirs plasticiens qui sont ceux d'un professeur spécialiste pour les mettre « *au service de la découverte, l'appréhension et la compréhension par les élèves des faits artistiques (œuvres, démarches, processus...)* » dans le cadre de l'enseignement scolaire.

2.5. Savoir situer et mettre en relation des œuvres et des démarches dans leur diversité

Il est attendu du candidat qu'il soit en mesure de maîtriser, de situer, de faire dialoguer des œuvres et des démarches artistiques de différentes natures (genres, styles, moyens...) issues de périodes, aires culturelles, zones géographiques diverses :

- ce qui induit un recul théorique et réflexif sur l'art, une approche transversale des problématiques de la création artistique ;
- ce qui conduit à une conception et une approche des sujets sans limitation de périodes historiques, chaque fois que possible et pertinent ;
- ce qui demande au candidat une articulation problématisée et étayée d'œuvres et de démarches de référence diverses sur un même enjeu, une même question.

2.6. Disposer de méthodes pour étayer, justifier, argumenter une réflexion disciplinaire

Le candidat doit disposer de méthodes pour analyser et expliciter l'évolution des pratiques dans le champ des arts plastiques comme « dans ses liens avec des domaines très proches (photographie, architecture, design, arts numériques) ».

Ces méthodes portent notamment sur : la maîtrise de la forme dissertée de l'écrit, les types d'analyse plastique, technique, sémantique et symbolique des œuvres d'art et des démarches de création, l'historiographie dans le champ de l'art, l'étude de supports et d'informations de divers types qui permettent de fonder une connaissance sur un artiste, une œuvre, un courant artistique et ce qui les documente (par exemple : notices, cartels, titres...).

N.B. Si les croquis explicatifs et démonstrations soutenues par des schémas ne sont pas obligatoires dans l'arrêté, rien n'empêche les candidats d'en produire. En outre – selon les consignes accompagnant le sujet – rien n'interdit également qu'ils soient exigés au moyen d'une consigne. **Le candidat doit donc s'y préparer.**

3. Sujets zéro

Pour ces sujets « zéro », il a été choisi de présenter deux exemples de dossiers au départ d'une même consigne.

Certains documents sont communs aux deux exemples, d'autres spécifiques à chacun, ce qui entraîne des orientations différentes pour la réflexion du candidat. Toutefois, celui-ci devrait mobiliser dans l'un ou l'autre cas des ressources pour traiter une question portant à chaque fois sur le dessin.

Sujet zéro : premier exemple

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP
Section arts plastiques

ÉPREUVE DE CULTURE ARTISTIQUE ET PLASTIQUE

Durée : 6 heures

Rappel du cadre réglementaire de l'épreuve

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

NOR : MENH1310120A

Modifié par **Arrêté du 30 mars 2017 - art. 1**

Épreuve de culture artistique et plastique.

Cette épreuve a pour but d'évaluer des compétences attendues d'un futur professeur d'arts plastiques pour la mise en œuvre des composantes culturelles et théoriques de la discipline : mobiliser la culture artistique et les savoirs plasticiens au service de la découverte, l'appréhension et la compréhension par les élèves des faits artistiques (œuvres, démarches, processus...), situer et mettre en relation des œuvres de différentes natures (genres, styles, moyens...) issues de périodes, aires culturelles, zones géographiques diverses, analyser et expliciter l'évolution des pratiques dans le champ des arts plastiques et dans ses liens avec des domaines très proches (photographie, architecture, design, arts numériques...) ou d'autres arts avec lesquels il dialogue.

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes précises et une sélection de documents iconiques et textuels. Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une réflexion disciplinaire axée sur l'évolution des pratiques artistiques.

Le programme de cette épreuve porte sur les problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par les programmes d'arts plastiques des cycles 3 et 4 et du lycée.

Durée : six heures ; coefficient 1.

Sujet

À partir des documents figurant dans le dossier joint et en mobilisant d'autres références de votre choix (artistiques, historiques, théoriques, critiques...) pour enrichir votre propos et étayer votre argumentation, vous conduirez une réflexion afin de démontrer :

Comment le dessin, traditionnellement surtout envisagé comme une technique d'étude et de reproduction fidèle d'un modèle, est devenu un domaine artistique à part entière, contribuant notamment à l'évolution des pratiques de la création contemporaine.

Remarques :

- Toute reproduction couleur est sujette à des variations chromatiques par rapport à l'œuvre originale. Il convient donc de s'attacher à l'analyse du document tel qu'il se présente dans ce dossier.
- La rédaction, de forme dissertée, peut-être enrichie par des croquis ou schémas soutenant les analyses et démonstrations conduites.

Dossier documentaire

- **Document 1 :**

Charles Bargue (1826-1883) et Jean-Léon Gérôme (1824-1904), planche I, 60, extraite des *Cours de dessin* (1868-1873), Paris, édition Ackerman, ACR Édition, 2003, p. 87.

- **Document 2 :**

Nicolas Pegon (1984-), *Dessin à 4 mains avec l'artiste Samuel Trenquier*, technique mixte sur papier 300 gr, 120 x 80 cm, 2015.

- **Document 3 :**

Dan Perjovschi (1961-), *Craie sur tableau noir*, 2007. Paris, Centre Culturel Suisse de Paris.

- **Document 4 :**

Francis Alÿs (1959-), *Sometimes doing something poetic can become political and sometimes doing something political can become poetic* (Parfois faire quelque chose de poétique peut devenir politique et parfois quelque chose de politique peut devenir poétique), performance, Jérusalem, Israël, 2004.

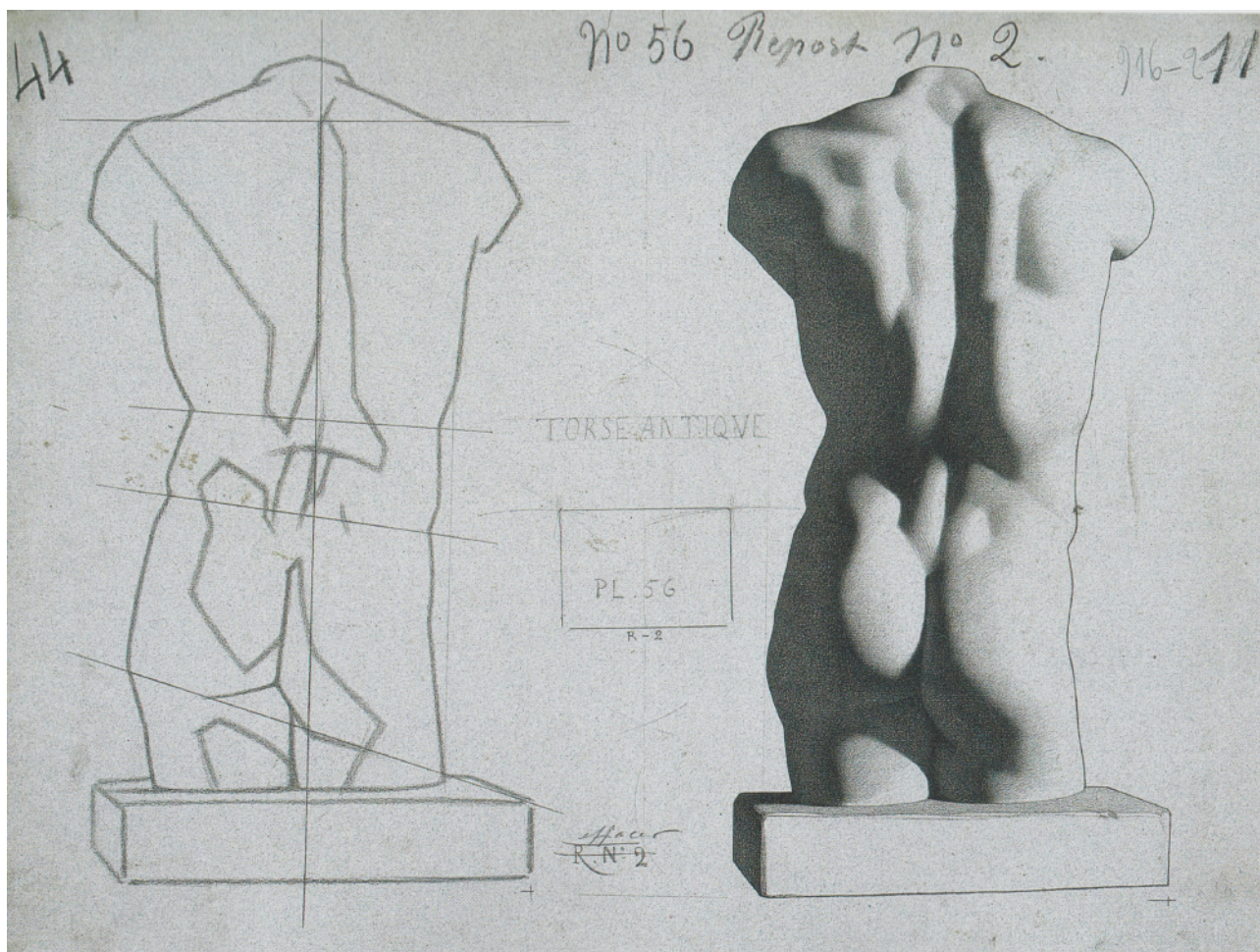
- **Document 5 :**

Sol LeWitt (1928-2007), *Dessins muraux de 1968 à 2007*, Rétrospective. Metz, Centre Pompidou-Metz, 2013, vue partielle de l'exposition.

- **Document 6 :**

Du dessin à l'art numérique, Centre Régional de Documentation Pédagogique, Arts visuels, 2011-2012, académie de Grenoble, extrait.

Document 1



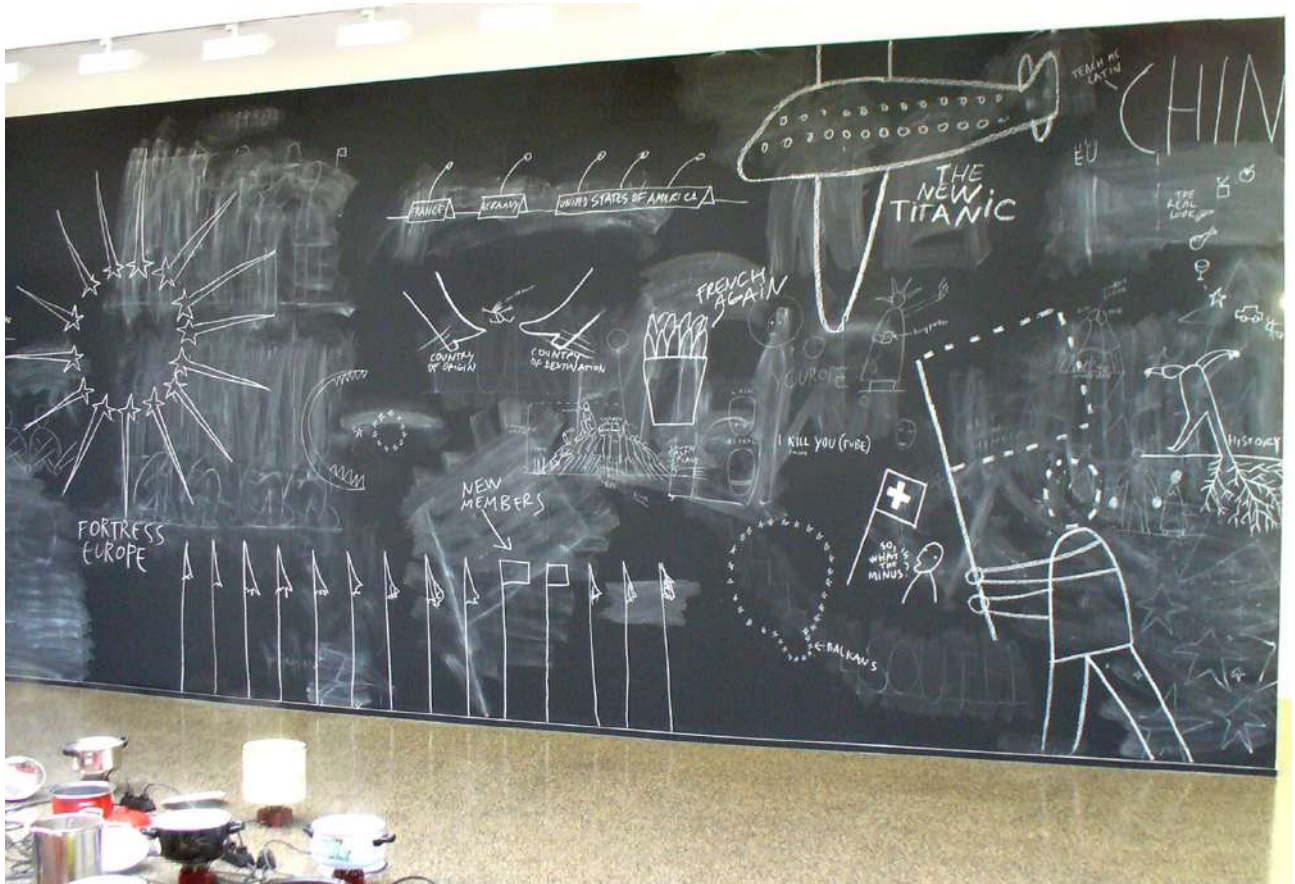
Charles Bargue (1826-1883) et Jean-Léon Gérôme (1824-1904), planche I, 60, extraite des *Cours de dessin* (1868-1873), Paris, édition Ackerman, ACR Édition, 2003, p. 87.

Document 2



Nicolas Pegon (1984-), *Dessin à 4 mains avec l'artiste Samuel Trenquier*,
technique mixte sur papier 300 gr, 120 x 80 cm, 2015.

Document 3



Dan Perjovschi (1961-), *Craie sur tableau noir*, 2007. Paris, Centre Culturel Suisse de Paris.

Document 4



Francis Alÿs (1959-), *Sometimes doing something poetic can become political and sometimes doing something political can become poetic* (Parfois faire quelque chose de poétique peut devenir politique et parfois quelque chose de politique peut devenir poétique), performance, Jérusalem, Israël, 2004.

Document 5



Sol LeWitt (1928-2007), *Dessins muraux de 1968 à 2007*, Rétrospective.
Metz, Centre Pompidou-Metz, 2013, vue partielle de l'exposition.

Du dessin @ L'ART NUMERIQUE



L'OUTIL TECHNIQUE* POUR ... *un logiciel de traitement d'images simple d'utilisation.
Mêler des pratiques traditionnelles et des pratiques numériques.
S'approprier une espace numérique de travail : expérimentation et transformation par tâtonnement, essais successifs.
L'outil permet de revenir sur les étapes de la création, de garder des traces.
Favoriser des compétences différentes pour des élèves en difficulté.
Pour les cycles 3 : obtenir un résultat séduisant et valorisant « je ne sais pas dessiner », donner l'envie de créer.

UNE DEMARCHE ARTISTIQUE QUI VA PERMETTRE DE ...
Éprouver la réalité de la démarche de création « personne n'invente rien à partir de rien ».
Tirer parti du hasard.
Mettre en relation les effets produits et le sens.
Enraciner dans la culture : mettre en perspective avec le travail des artistes .

Du dessin à l'art numérique, Centre Régional de Documentation Pédagogique, Arts visuels, 2011-2012, académie de Grenoble, extrait.

Sujet zéro : deuxième exemple

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP Section arts plastiques

ÉPREUVE DE CULTURE ARTISTIQUE ET PLASTIQUE

Durée : 6 heures

Rappel du cadre réglementaire de l'épreuve

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

NOR : MENH1310120A

Modifié par **Arrêté du 30 mars 2017 - art. 1**

Épreuve de culture artistique et plastique.

Cette épreuve a pour but d'évaluer des compétences attendues d'un futur professeur d'arts plastiques pour la mise en œuvre des composantes culturelles et théoriques de la discipline : mobiliser la culture artistique et les savoirs plasticiens au service de la découverte, l'appréhension et la compréhension par les élèves des faits artistiques (œuvres, démarches, processus ...), situer et mettre en relation des œuvres de différentes natures (genres, styles, moyens ...) issues de périodes, aires culturelles, zones géographiques diverses, analyser et expliciter l'évolution des pratiques dans le champ des arts plastiques et dans ses liens avec des domaines très proches (photographie, architecture, design, arts numériques ...) ou d'autres arts avec lesquels il dialogue.

L'épreuve prend appui sur un sujet à consignes précises et une sélection de documents iconiques et textuels. Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une réflexion disciplinaire axée sur l'évolution des pratiques artistiques.

Le programme de cette épreuve porte sur les problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par les programmes d'arts plastiques des cycles 3 et 4 et du lycée.

Durée : six heures ; coefficient 1.

Sujet

À partir des documents figurant dans le dossier joint et en mobilisant d'autres références de votre choix (artistiques, historiques, théoriques, critiques...) pour enrichir votre propos et étayer votre argumentation, vous conduirez une réflexion afin de démontrer :

Comment le dessin, traditionnellement surtout envisagé comme une technique d'étude et de reproduction fidèle d'un modèle, est devenu un domaine artistique à part entière, contribuant notamment à l'évolution des pratiques de la création contemporaine.

Remarques :

- Toute reproduction couleur est sujette à des variations chromatiques par rapport à l'œuvre originale. Il convient donc de s'attacher à l'analyse du document tel qu'il se présente dans ce dossier.
- La rédaction, de forme dissertée, peut-être enrichie par des croquis ou schémas soutenant les analyses et démonstrations conduites.

Dossier documentaire

- **Document 1 :**

Charles Bargue (1826-1883) et Jean-Léon Gérôme (1824-1904), planche I, 60, extraite des *Cours de dessin* (1868-1873), Paris, édition Ackerman, ACR Édition, 2003, p. 87.

- **Document 2 :**

Nicolas Pegon (1984-), *Les failles*, dessin au fusain, 29,7 x 42 cm, 2016, collection de l'artiste.

- **Document 3 :**

Dan Perjovschi (1961-), *Craie sur tableau noir*, 2007. Paris, Centre Culturel Suisse de Paris.

- **Document 4 :**

Francis Alÿs (1959-), *Sometimes doing something poetic can become political and sometimes doing something political can become poetic* (Parfois faire quelque chose de poétique peut devenir politique et parfois quelque chose de politique peut devenir poétique), performance, Jérusalem, Israël, 2004.

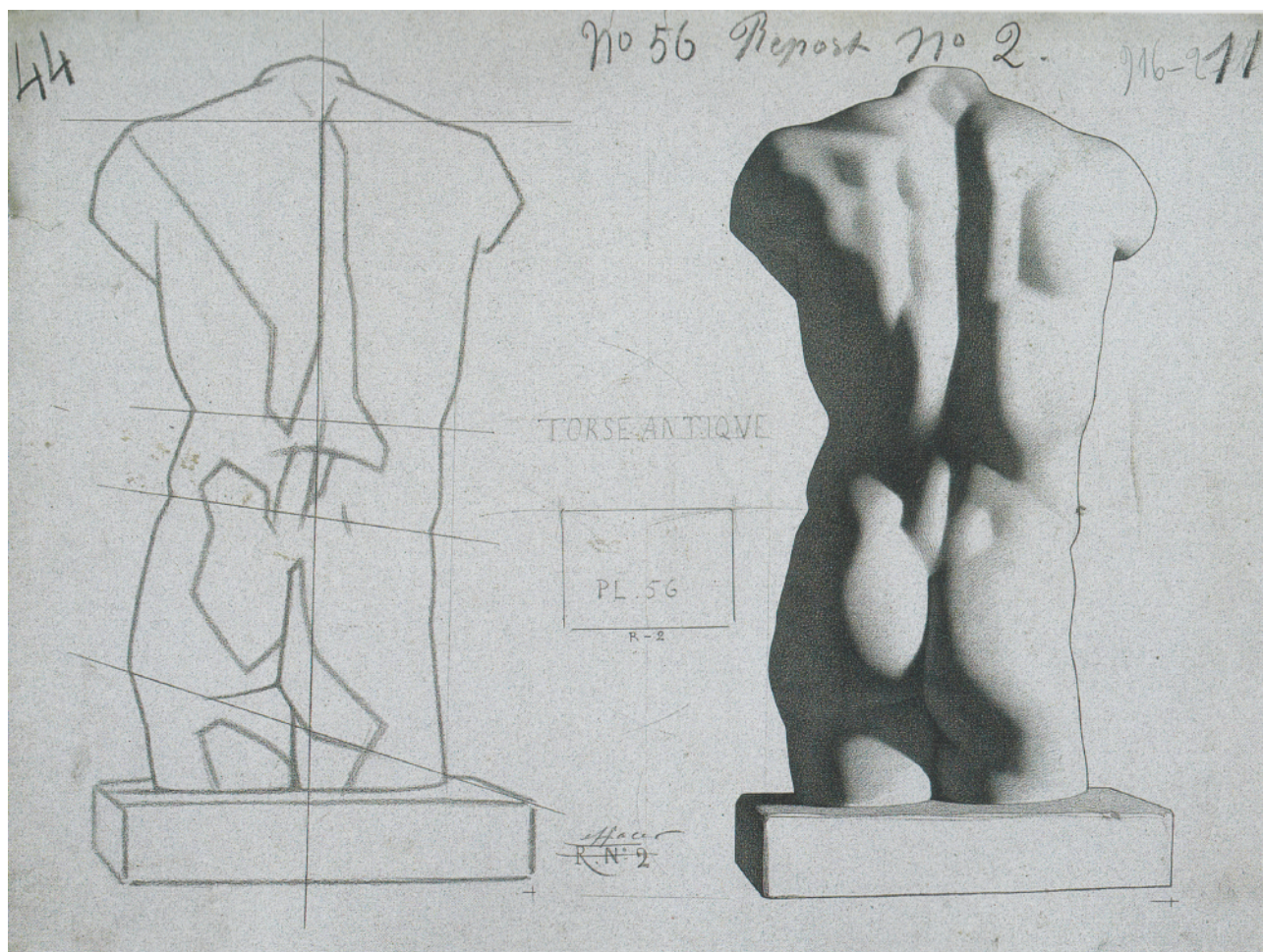
- **Document 5 :**

Adrien Mondot (1979-), jongleur et informaticien, Claire Bardainne (1978-), plasticienne, *Un point c'est tout*, spectacle interactif (de cirque et de création numérique), 2014.

- **Document 6 :**

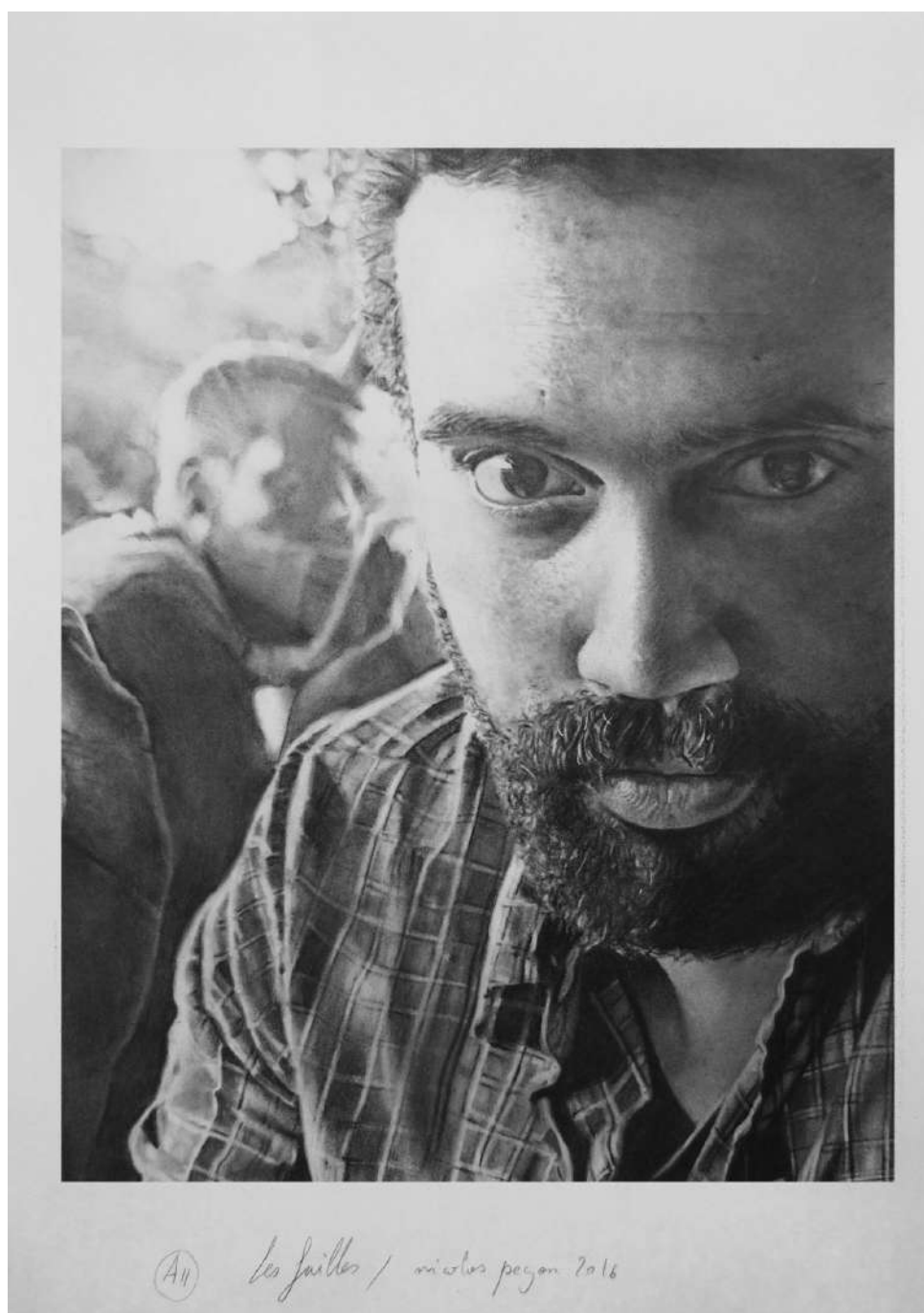
Le Cube, Centre de création numérique, page du site internet, capture d'écran.

Document 1



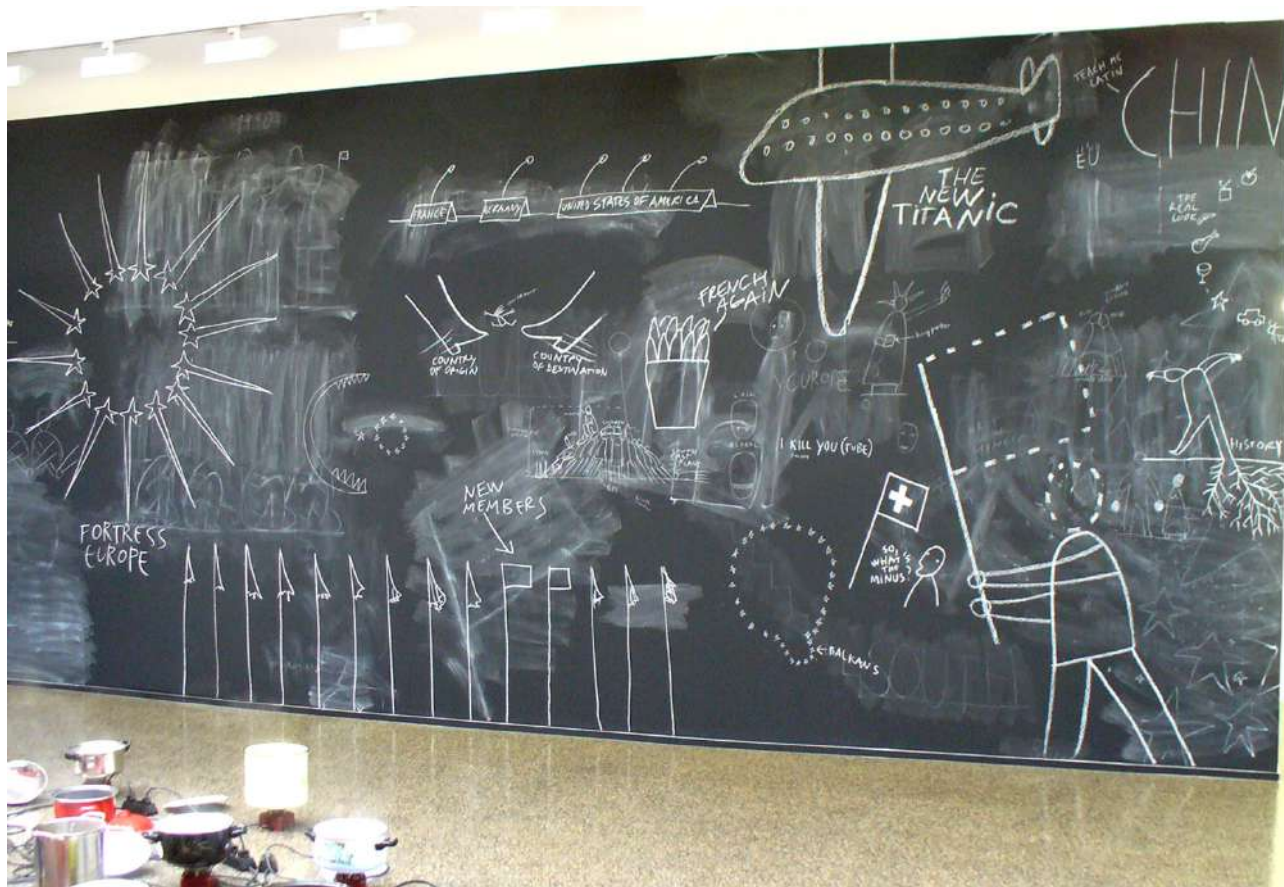
Charles BARGUE et Jean-Léon GÉRÔME, planche I, 60, extraite des *Cours de dessin* (1868-1873), Paris, édition Ackerman, ACR Édition, 2003, p. 87.

Document 2



Nicolas Pegon, *Les failles*, dessin au fusain, 29,7 x 42 cm, 2016, collection de l'artiste.

Document 3



Dan Perjovschi, *Craie sur tableau noir*, 2007. Paris, Centre Culturel Suisse de Paris.

Document 4



Francis Alÿs, *Sometimes doing something poetic can become political and sometimes doing something political can become poetic* (Parfois faire quelque chose de poétique peut devenir politique et parfois quelque chose de politique peut devenir poétique), performance, Jérusalem, Israël, 2004.

Document 5



Adrien Mondot (1979-), jongleur et informaticien, Claire Bardainne (1978-), plasticienne, *Un point c'est tout*, spectacle interactif (de cirque et de création numérique), 2014.

le cube centre de création numérique

Le Cube accompagne les scolaires et les accueils de loisirs dans leur découverte de la création numérique. Il est à la disposition des enseignants et des animateurs souhaitant s'engager sur un des projets pédagogiques proposés par Le Cube ou prendre des renseignements sur les activités.

Premier centre dédié à la création numérique en France, ouvert en 2001, Le Cube est aujourd'hui l'un des plus réputés d'Europe. Convaincu que le digital est un puissant vecteur d'empowerment, Le Cube explore et croise les territoires de la créativité numérique, de l'innovation sociale et des technologies. Il propose chaque année plus de 200 ateliers et événements ouverts à tous. Ainsi, plus de 3000 artistes de la scène internationale, jeunes talents ou confirmés, ont pu rencontrer un public en demande de renouveau culturel. Le Cube anime également une réflexion collective interdisciplinaire sur la société numérique et le sens donné au progrès, autour de plusieurs médias et événements auxquels ont participé de nombreuses personnalités telles que Jeremy Rifkin, Claudie Haigneré, Jacques Attali, Etienne Klein, Joseph Stieglitz, Cédric Villani ou encore Joël de Rosnay. Depuis 15 ans, Le Cube explore sans relâche les nouveaux horizons, au service d'une société numérique ouverte, créative et inclusive.

lecube.com

Créé à l'initiative de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, Le Cube est un centre de création numérique de Grand Paris Seine Ouest, géré par l'association ART3000. Il est membre des pôles de compétitivité Cap Digital et Systematic Paris-Région.



partenaires institutionnels



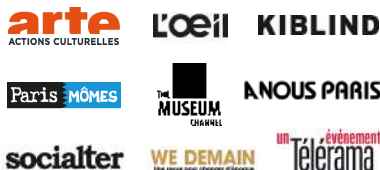
écoles partenaires



partenaire traduction



partenaires médias



Le Cube, Centre de création numérique, page du site internet, capture d'écran.